

NEWSLETTER

LOÏS KATH : l'association qui aide les personnes vulnérables à sortir de l'isolement grâce à ses "bénévoles visiteurs", spectacles en chambre et activités artistiques (peinture, théâtre, musique)

Bonne
année 2026 !



Le conseil d'administration de l'association souhaite à tous les bénévoles, au personnel de l'EHPAD, à tous les bénéficiaires accompagnés, à vous qui nous rejoindrez bientôt une très belle année 2026 !



Solidarité, flexibilité, amusement... ce ne sont pas que des mots chez nous, ça va se traduire en actions au cours de cette nouvelle année.

Petit rappel sur qui nous sommes ?

L'association Loïs KATH concrètement c'est :

- Visites régulières ou occasionnelles en chambre
- Petits spectacles personnalisés en chambre
- Activités de groupe (ateliers peinture, belotte, concert)

Nouvelles importantes et actualités :

I- Bilan après deux ans

II- Objectif 2026

III- Rencontre entre organismes présents à l'EHPAD Saint-Louis de Pontoise

IV- Retour des bénévoles sur l'association

V- Devenir bénévole de notre association

VI- Adhérer à notre association

I- Bilan après deux ans

Après deux ans d'activités, nous avons :

- Accompagné régulièrement 8 personnes isolées
- Organisé 6 dimanches festifs avec déambulation en chambres

Mis en place des ateliers peinture mensuels

Pas mal pour une asso entièrement bénévole !



II- Objectifs 2026

L'objectif de l'association cette année est d'être en capacité de maintenir ses actions dans le temps, et de les améliorer.

Notre top-list :

- Renouveler le conseil d'administration de moitié, nous cherchons des volontaires de Cergy-Pontoise
- Renforcer nos partenariats
- Avoir du soutien pour les opérations courantes, sous une forme encore à l'étude (mécénat de compétences, jeune sous contrat...)

III- Rencontre entre organismes présents à l'EHPAD Saint-Louis de Pontoise

Le 1^{er} décembre dernier, à notre initiative, se sont rencontrées l'association Loïs Kath, la Société Saint Vincent de Paul et l'Aumônerie. L'occasion de faire connaissance, nous qui exerçons du bénévolat à l'EHPAD Saint-Louis de Pontoise.

Peut-être bientôt une action commune ?

IV- Retour des bénévoles sur l'association

Un questionnaire a été déployé en décembre auprès des bénévoles.

10 retours ont été obtenus. Parmi ceux-ci, 8 bénévoles sont avec nous depuis plus d'un an.

Les points forts de l'association :



- Le recrutement (massivement opéré via jeveuxaider), dont le processus a été défini comme clair par 100%.
- L'intégration, 90% affirment avoir été très bien accompagnés.
- La fidélisation, 100% des bénévoles se sentent utiles dans leur mission, 80% aiment particulièrement la flexibilité des missions.

Les points à améliorer :



- Le jour de la réunion mensuelle des bénévoles va être modifié pour permettre à plus de monde d'y participer.
- On alternera 2 réunions en présentiel et 1 réunion en visio, pour apporter encore plus de flexibilité, et permettre aussi à ceux qui travaillent loin d'y assister.

D'autres idées d'amélioration apportées par les bénévoles sont à l'étude.

V- Devenir bénévole de notre association

Vous êtes artiste amateur ?

Vous n'êtes pas artiste mais vous souhaitez apporter de l'écoute régulière ou occasionnelle à une personne âgée d'un EHPAD ?

Ou alors vous avez un don que vous voulez mettre à profit d'une association dynamique (gestion d'un réseau social, amélioration du site internet, comptabilité...) ?

Vous avez seulement 1h de disponibilité par semaine ou toutes les 2 semaines ?

Rejoignez notre troupe solidaire !



VI- Adhérer à notre association

Nous avons obtenu en avril 2024 la reconnaissance d'intérêt général. Ceci nous honore et nous engage. Concrètement, nous pouvons désormais émettre des reçus fiscaux.

Un particulier bénéficie ainsi d'une réduction d'impôts égale à 66% de son don ou de sa cotisation, dans la limite de 20% du revenu du foyer (un don de 100€ vous permet de déduire 66€ de l'IR).

Vous n'êtes pas encore membre et vous souhaitez le devenir ?

La cotisation en 2025 dépend, tout comme en 2024, de vos revenus de l'année précédente.

Revenus imposable en 2024 :

Moins de 18.000€ : 5€

Moins de 26.000€ : 10€

Moins de 36.000€ : 20€

Plus de 36.000€ : 50€

Pour toute question contactez-nous :

lois.kath95@gmail.com

Un don de 50€ rend de fait adhérent à l'association pour une durée d'un an.



 lois.kath95@gmail.com

OU

 <https://www.jeuxaider.gouv.fr/missions-benevolat/39286/benevolat-lois-kath-1>

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles motivés, parlez de nous autour de vous ou rejoignez-nous !